



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 1 2 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 21 12 2023

N° d'enregistrement : 2023-7522

#### 1 Intitulé du projet

Création d'une déchèterie publique sur la commune de Blain (44 130)

#### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

##### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Pays de Blain Communauté

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 4 4 0 0 4 5 3 0 0 0 3 5

Communauté de communes

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SCHLADT

Rita

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	ICPE : - 2710-2-a) sous le régime de l'enregistrement - 2710-1-b) sous le régime de la déclaration - 2794 sous le régime de l'enregistrement IOTA : - 3.3.1.0 sous le régime de la déclaration

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pays de Blain Communauté regroupe 4 communes (Blain, Bouvron, La Chevallerais et le Gâvre), représentant plus de 16 900 habitants. Le territoire dispose actuellement de deux déchèteries, l'une située dans le zone d'activité des Bluchets à Blain et la seconde au lieu-dit La Gare à Bouvron.

La déchèterie de Blain, construite en 1995, est de conception dépassée et ne permet plus de répondre aux attentes environnementales, sécuritaires et sociales de la collectivité. La déchèterie est saturée par l'accroissement permanent du nombre d'usager. De plus, elle ne dispose pas d'une superficie suffisante pour mettre en place les nouvelles filières REP.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle déchèterie sur la commune de Blain, située à environ 800 m de la déchèterie actuelle. Le projet se situe sur un terrain en friche, classé zone à urbaniser au PLU de Blain, au sein d'un parc d'activités, sur une parcelle viabilisée.

Le projet s'insère dans un contexte semi-naturel caractérisé par la présence de plusieurs espèces faunistiques et floristiques.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la création d'une nouvelle déchèterie à Blain est de proposer aux usagers une déchèterie innovante en termes d'accueil, de services offerts, de conditions de travail, de dispositifs anti-intrusion et de protection des personnes et des biens.

Le projet sera également une vitrine de la collectivité afin de mettre en avant sa démarche de valorisation et de réemploi. Le projet est situé sur la parcelle voisine du futur Pôle Consom'Acteur (recyclerie) du SMCNA, afin de proposer à l'usager un parcours de "marche en avant", du réemploi jusqu'au déchets non valorisables.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement de la déchèterie de Blain implique :

- La création d'une voie d'attente des véhicules limitant la gêne sur les voies publiques ;
- La mise en place d'un contrôle d'accès pour les usagers et voie de retourement pour les véhicules refusés ;
- La construction d'une matériauthèque ;
- La construction d'un bâtiment d'accueil et de vie pour les agents de déchèterie ;
- La construction d'un local technique ;
- La construction d'un bâtiment de dépôt, stockage et de reprise des DEEE et des DDS ;
- La construction d'un préau pour l'accueil des nouvelles filières REP, des petits flux, etc. ;
- La construction d'un local pour le stationnement à l'abri de la chargeuse ;
- La création d'alvéoles au sol pour le dépôt, stockage et reprise des déchets non dangereux ;
- La création d'un espace de dépôt des flux à dépoter en bennes et en bennes compactrices ;
- La création d'une zone de 800 m<sup>2</sup> dédiée au broyage des déchets verts.

Cette construction implique la mise en œuvre d'une surface aménagée de 7452 m<sup>2</sup> (enrobé, dalle béton) pour les installations de voiries de circulation, les bâtiments, les dalles béton et la création de réseaux de gestion des eaux et l'alimentation électrique (réseaux, bassins de rétention...).

Les haies périphériques existantes sur le site sont conservées, avec un recul de 5 à 7m pour les préserver.

Les espaces verts (arbres préservés ou plantés, espaces paysagers) représenteront environ 30% de la surface du site.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La nouvelle déchèterie sera ouverte le lundi après-midi, mercredi, jeudi après-midi, vendredi après-midi et samedi. Des agents seront présents sur la déchèterie pour assurer l'accueil des usagers et la gestion des flux.

Les usagers accèdent à la déchèterie soit directement par le giratoire soit après passage par le pôle Consom' Acteur. Les usagers se dirigeront vers une borne d'accès (contrôle d'accès). Une sortie est prévue si ces derniers ne disposent pas de badge.

Dans la continuité, les véhicules légers (VL) pourront se diriger vers une première zone de dépôse, composée d'une matériauthèque, d'une alvéole déchets verts de 190 m<sup>2</sup>, d'une alvéole gravats de 160 m<sup>2</sup> ainsi que d'une benne plâtre et une benne amiante. En cas de manœuvre difficile perturbant la circulation, la voie d'accès à l'espace de dépôt permet aux usagers de patienter sans perturber l'accès à la zone 2. Les usagers peuvent ressortir directement de la déchèterie, ou accéder à la deuxième zone 2.

Sur la deuxième zone, se succèdent le local gardien, les DEEE, les DDS, un préau, l'alvéole bois, l'alvéole REP ainsi que 5 compacteurs.

Pour toutes les zones de dépôt, le stationnement se fait en marche arrière, avec le coffre dirigé vers la zone de dépôse. Deux files de circulation sont prévues :

- Une voie pour la préparation des manœuvres d'accès en marche arrière aux espaces de dépôts ;
- Une voie de contournement permettant d'accéder aux espaces de dépôts suivants ou à la sortie.

La sortie est située au niveau de la rue des Frères Lumière.

Pour l'exploitation et les PL, l'entrée/sortie dédiée, d'une largeur de 5 mètres, se situe au niveau de la rue des Frères Lumière. Une aire de giration de 25m de diamètre permet aux véhicules de manœuvrer facilement. Un espace est prévu devant chaque alvéole ou compacteur pour les enlèvements des déchets.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- enregistrement ICPE pour la rubrique 2710-2-a)
- déclaration ICPE pour la rubrique 2710-1-b)
- enregistrement ICPE pour la rubrique 2794
- déclaration IOTA pour la rubrique 3.3.1.0
- permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Surface totale du projet : 10 961 m <sup>2</sup> dont surfaces imperméabilisées : 7452 m <sup>2</sup> dont surfaces espaces verts : 3252 m <sup>2</sup> dont bassin de régulation des eaux pluviales : 257 m <sup>2</sup> Zones humides : surface ZH évitée : 782 m <sup>2</sup> et surface ZH impactée : 3061 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue des Frères Lumières

Lieu-dit : ZA des Bluchets

Localité : Blain

Code postal : 4 4 1 3 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Cordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 4 5 ' 1 0 " Lat. : 4 7 ° 2 9 ' 0 5 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Blain. Les parcelles concernées par le projet sont classées Ue.

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première ZNIEFF autour du site se trouve à plus de 1 km, il s'agit de : -ZNIEFF de type I : "Ruisseau du Perche, anciennes sablières de la Pellaias et bocage environnant".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La parcelle du projet est localisée dans une zone ayant une forte probabilité de présence de milieux humide.</p> <p>Une zone humide avérée est également située à environ 130m du site.</p> <p>Des sondages pédologiques ont été réalisés en 2022. Les résultats montrent qu'une partie du site répond aux critères de zone humide, sur une surface totale de 3843 m<sup>2</sup>.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Inondations (PPRI). Elle est en revanche concernée par l'Atlas des Zones Inondables des affluents de la Vilaine, mais le projet se situe en dehors des zones inondables.</p>
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 se trouve à environ 2 km au nord du site. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux nommé "Forêt de la Gâvre".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements se feront sur le réseau d'eau potable public pour les sanitaires et le nettoyage ponctuel des sols et des locaux.  Les prélèvements seront ainsi limités. L'incidence ne sera pas significative.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le chantier, selon la période d'intervention, un drainage des plateformes pourra être nécessaire pour la bonne exécution des travaux de dallages et voiries.  Pour le projet, un suivi piezométrique est en cours. Selon les résultats, un éventuel drainage sous plateforme, en arase de terrassement, pourra être prévu pour capter les éventuelles remontées des eaux de subsurfaces pour maintenir hors d'eau le remblai technique de la plateforme.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction de la déchèterie se feront au maximum dans un objectif de 0 déblais. Néanmoins, au vu des différences altimétriques du terrain, il se peut qu'une partie des déblais soit évacuée ex situ. La balance déblais/remblais sera étudiée en phase avant-projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale sont au niveau du giratoire et de la rue des Frères Lumière.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueille une diversité floristique et d'habitat réduite mais potentiellement intéressante (fourrés, haies) permettant l'accueil d'une faune diversifiée dont certaines espèces protégées et/ou patrimoniales (reptiles, avifaune, gîtes potentiels à chiroptères). Ainsi le projet est susceptible d'occasionner un dérangement de la faune en période de travaux et exploitation, ainsi qu'une destruction en période de travaux (si les préconisations ne sont pas appliquées).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe sur un terrain en friche, classé zone à urbaniser au PLU de Blain, au sein d'un parc d'activités, sur une parcelle viabilisée.</p> <p>Une zone humide de 3843m<sup>2</sup> est présente sur le site, ainsi que des haies.</p> <p>Ces haies seront conservées et protégées, par un éloignement du projet de 7m par rapport aux limites de propriété (5m au niveau de la jonction de voirie avec le Pôle Consom'Acteur voisin).</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est concerné par un risque faible d'inondation par remontée de cave, par un risque radon de catégorie 3, par un risque sismique faible (zone 2) et par une exposition moyenne au risque de retrait et gonflement des argiles.</p> <p>La commune n'est pas concernée par un PPRI. Elle est en revanche concernée par l'Atlas des Zones Inondables des affluents de la Vilaine, mais le projet se situe en dehors des zones inondables.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par la déchèterie aura une légère influence sur le trafic des axes routiers permettant d'accéder à la déchèterie. La conception et les accès assureront la fluidité du trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ainsi que l'exploitation du site engendreront des nuisances sonores. Le bruit sera limité au site pendant la période d'activité, en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone d'activité à proximité de la route nationale N171.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de gestion de déchets fermentescibles (déchets verts) peut être source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette activité sera éloignée des limites de propriété. De plus, les déchets verts seront rapidement évacués de la déchèterie vers des installations de valorisation conformément à l'arrêté du 26/03/12.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé en période diurne, uniquement lorsque la luminosité naturelle sera trop faible.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage sera orienté vers le sol en adéquation avec les recommandations du guide INRS (Conception des déchèteries).
<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les engins d'exploitation et la circulation seront à l'origine de rejets diffus dans l'air. Tous les véhicules d'exploitation seront conformes avec les normes d'émission. L'incidence de ces rejets sera minime.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées par un ensemble de réseaux débouchant dans un bassin tampon après passage dans un séparateur à hydrocarbures.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux du bassin tampon seront ensuite rejetées au réseau d'évacuation de la zone d'activité.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires issues des locaux sociaux seront envoyées vers le réseau d'eaux usées public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets d'activités économiques non dangereux assimilés à des déchets ménagers seront également produits en faible quantité par l'exploitation de la déchèterie. Ils seront répartis dans les différentes zones de dépôt de la déchèterie en fonction de leur nature. Les ordures ménagères seront enlevées par le service public de collecte des déchets. Les boues issues du séparateur à hydrocarbures seront évacuées en filière agréée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### **6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### **6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Une analyse environnementale, via un prédiagnostic écologique du site, a été réalisée. Les inventaires ont été réalisés en période favorable à l'observation des espèces (avril et mai 2023) permettant à ce stade d'identifier de faibles enjeux pour les espèces.

Les principaux enjeux mis en évidence se concentrent sur :

- ← - Les zones de fourrés (réduites) et haies périphériques comme habitats favorables à l'accomplissement du cycle de vie d'espèces animales (reptiles, amphibiens potentiels) ;
- ← - Les haies périphériques qui accueillent un ensemble d'espèces animales protégées (avifaune) ;
- La zone humide identifiée selon le critère pédologique.

Des inventaires complémentaires ont été réalisés en septembre 2023. Les enjeux écologiques restent les mêmes à l'issue de ce passage complémentaire.

---

### **6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Dans le cadre de l'exploitation de la déchetterie, l'exploitant mettra en œuvre les mesures d'évitement, réduction et compensation suivantes :

- La limitation des poussières et envols (les voies seront régulièrement nettoyées, le transport des déchets susceptibles de provoquer des envols se fera en bennes couvertes) ;
- Le bruit sera limité aux horaires de fonctionnement du site (des mesures de bruit seront réalisées dans le cadre de l'exploitation) ;
- Les eaux de ruissellement du site seront collectées et pré-traitées avant leur rejet dans le réseau d'évacuation de la ZA ;
- Les eaux usées seront dirigées vers un réseau d'assainissement collectif ;

Préconisations faune :

- Respect des périodes d'intervention lors de la phase travaux (évitement des périodes sensibles pour la faune - réalisation des travaux en automne/hiver) ;
- Évitement des espaces arborés, buissonniers, des haies ainsi que d'une partie de la prairie mésophile (zone d'alimentation pour plusieurs groupes d'espèces) ;

Préconisations zones humides :

- Évitement d'environ 549 m<sup>2</sup> de zones humides du site (bande tampon de 5m autour des haies : zones préservées/évitées). La surface de zones humides impactée est de 3293 m<sup>2</sup> ;
- En phase chantier, balisage/sanctuarisation des zones humides non impactées + suivi écologue de ces zones impactées en phase chantier ;
- Compensation des zones humides n'ayant pas pu être évitées (selon les dispositions du SAGE Vilaine) - Etude des fonctionnalités des zones humides selon la méthode nationale ONEMA (principale fonction impactée et donc à restaurer : fonction biogéochimique).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur un terrain en friche, classé zone à urbaniser au PLU de Blain.

L'enjeux écologique se situe au niveau des haies périphériques, qui sont conservées et vont être protégées : une démarche de modification du PLU pour inscrire ces haies est actuellement menée, et fait l'objet du dépôt d'un cas-par-cas ad'hoc déposé en parallèle de ce cas-par-cas projet. Cet éloignement par rapport au haies permet également d'éviter plus de 20% de la surface de la zone humide, la surface restante faisant l'objet d'une compensation.

Au regard de ces différents paramètres, il ne semble pas nécessaire que le projet soit soumis à une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 - Pré-diagnostic faune / flore - méthodologie et relevés floristiques <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Pré-diagnostic faune / flore- résultats <input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Compte rendu minute - inventaire faunistique complémentaire septembre 2023 <input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Étude Eau Méga - Partie 1 <input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - Étude Eau Méga - Partie 2 <input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SCHLAET

Prénom Rita

Qualité du signataire Présidente

À Blain

Fait le 18/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)

